



12 octobre 2023

La Métropole du Grand Paris adopte plusieurs dispositifs en faveur de ses communes

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est tenu le jeudi 12 octobre 2023 sous la présidence de Patrick OLLIER. À cette occasion, plusieurs délibérations ont été adoptées, à l'unanimité, parmi lesquelles :

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : Héritage, Olympiade Culturelle et mobilités douces

- a) **Héritage** : Le Conseil de la Métropole du Grand Paris a approuvé, à l'unanimité, un financement à hauteur de 2 millions d'euros, pour le **réemploi d'un bassin provisoire des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) pour la Ville de Sevran**, sur présentation de Jacques-Alain BENISTI, Conseiller métropolitain délégué en charge du suivi « Inventons la métropole du Grand Paris » et des grandes opérations métropolitaines. Ce projet permettra une réhabilitation et une extension de la piscine actuelle de Sevran, et participe à la volonté de la Métropole de créer un héritage durable pour les habitants après les JOP. Patrick OLLIER a visité le site de la piscine de Sevran, le 26 septembre dernier, à l'invitation de Stéphane BLANCHET, maire.
- b) **Olympiade Culturelle** : Afin de renforcer son programme culturel pour les JOP, la Métropole va organiser une **manifestation internationale d'art contemporain (« La Métropolitaine ») de mai à fin juillet 2024, gratuite pour les habitants, dans 13 lieux réparties sur l'ensemble de son périmètre**, pour un cout total de 1,3 millions d'euros. En partenariat, avec le musée d'Orsay et le musée de l'Orangerie Valery-Giscard-d Estaing, la Conseil de la Métropole a validé, à l'unanimité, des actions culturelles (spectacles, expositions, compositions musicales) en faveur des enfants des écoles élémentaires de ses communes, sur présentation de Quentin GESELL, Vice-Président délégué au Développement sportif et de Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine. A l'invitation de Patrick OLLIER, Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024, est venu présenter aux maires, les différents dispositifs mises en place pour les communes durant les JOP, le 4 octobre dernier, au siège de la Métropole.
- c) **Mobilités douces** : La Métropole est au rendez-vous des JOP, et son conseil a adopté, à l'unanimité, une subvention à hauteur de 1,2 millions d'euros dans le cadre d'une convention avec Paris 2024, le Département de la Seine-Saint-Denis et Plaine Commune, afin de **créer des parcs des stationnements vélos aux abords des sites olympiques et des zones de célébration**.

FONDS ENERGIE : La « Métropole des Maires » au service de la transition énergétique

Le Fonds Energies créé pour ses communes par la Métropole et doté de 100 millions d'euros, entre en action, avec le vote, à l'unanimité, d'une première **subvention de 3 millions d'euros à la Ville de Montrouge (dont 1,14 M€ financés par la Métropole), pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Rabelais et du centre de loisirs Delerue**, qui permettra de réduire de près de 70 % la consommation énergétique globale de ces deux bâtiments. Le Conseil a également approuvé, à l'unanimité, le lancement de la procédure de révision du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), pilotée par Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Energétiques.

CONTACTS PRESSE

www.metropolegrandparis.fr



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

Olivia HAMELIN | Directrice

☎ 06 62 40 87 26

Claire BOUCHER | Attachée de presse

☎ 07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr



Transition écologique et GEMAPI : Protéger les populations face aux risques inondations

- a) **Protections anti-crue** : Afin d'optimiser les systèmes de protections anti-crues, le Conseil métropolitain, a approuvé, à l'unanimité, une convention avec le Département du Val-de-Marne, qui permettra de subventionner, à hauteur de 322 400 euros, des travaux de modernisation des équipements à Champigny-sur-Marne et Alfortville, sur présentation de Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la GEMAPI. Les travaux démarreront cet automne.
- b) **Exercice batardeaux à grande échelle** : Depuis 2018, la Métropole du Grand Paris exerce la compétence GEMAPI, elle va donc procéder à un exercice de pose de batardeaux à grande échelle, en lien avec la Préfecture de police, à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis, qui permettra de vérifier plus de 300 protections amovibles anti-crues et d'apporter d'éventuels correctifs, pour un budget de 2 millions d'euros.
- c) **Zone d'expansion de crue** : Dans le cadre du jumelage entre la Métropole du Grand Paris et Seine Grands Lacs, et en partenariat avec l'EPAGE Sequana, le Conseil de la Métropole, a approuvé, à l'unanimité, un investissement de 100 000 euros pour restaurer la zone d'expansion de crue (ZEC) de Châtillon-de-Seine. La Métropole du Grand Paris poursuit le renforcement des solidarités amont-aval et urbain-rural, afin de mieux protéger les populations face aux risques inondations.

ATTRACTIVITE ET CENTRES-VILLES VIVANTS : Revitalisation des cœurs de Villes

Le Conseil de la Métropole a émis, à l'unanimité un avis favorable à sa **participation au programme européen URBACT IV, en tant que Cheffe de file du réseau Cities@Heart** sur présentation de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller métropolitain délégué aux Coopérations et aux Relations territoriales et de Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-villes Vivants, aux Services et aux Commerces de Proximité. Ce réseau, qui réunit 10 villes et métropoles européennes, permet d'échanger sur les bonnes pratiques afin de faire émerger des solutions innovantes pour la revitalisation commerciale des Centres-Villes.

Le 5 octobre dernier, la Foncière commerciale Centres-Villes Vivants a été officiellement créée, par Patrick OLLIER et les 5 partenaires : la Banque des Territoires, la SEMMARIS – MIN de Rungis, la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie et le Crédit Agricole Ile-de-France. Cette Foncière commerciale a vocation à acquérir des murs et des baux commerciaux en cœur de villes pour le compte des communes de la Métropole du Grand Paris, que ce soit dans le neuf ou dans l'ancien, en portage direct autant que par des prises de participation. La Foncière travaillera main dans la main avec les équipes municipales.

Pour découvrir la Foncière commerciale Centres-Villes Vivants et ses modalités d'intervention, la Métropole du Grand Paris donne rendez-vous le mercredi 8 novembre 2023 à partir de 9h, à la Serre Wangari à Saint-Ouen, à l'occasion de la 3^{ème} édition des Assises métropolitaines du centre-ville.

- À la suite du terrible tremblement de terre du vendredi 8 septembre dernier qui a frappé le Maroc, le Conseil de la Métropole, a décidé, à l'unanimité, d'apporter une aide de 500 000 euros au titre du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales géré par le Centre De Crise et de Soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, afin d'appuyer les actions de solidarité qui sont déployées sur place.
- À la suite de la démission d'Antoinette GUHL, élue en tant que sénatrice, le Conseil a élu, à l'unanimité, Fatoumata KONE, en tant que Vice-Présidente de la Métropole du Grand Paris.

CONTACTS PRESSE

www.metropolegrandparis.fr



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

Olivia HAMELIN | Directrice

☎ 06 62 40 87 26

Claire BOUCHER | Attachée de presse

☎ 07 63 66 47 51

✉ presse@metropolegrandparis.fr